

« Des efforts constants, pas la force ni l'intelligence, permettent de déployer tout son potentiel. »

- Liane Cardes

Sondage Programme des Entraîneurs Professionnels

Nous souhaitons avoir votre avis ! Le sondage vise à recueillir des informations précieuses de la part des entraîneurs concernant le Programme des Entraîneurs Professionnels. Notre objectif est de mieux comprendre vos expériences et votre niveau de satisfaction avec le Programme des Entraîneurs Professionnels, ce qui nous permet de continuellement améliorer nos processus en fonction de vos retours inestimables.

Toute personne complétant l'enquête aura l'opportunité de participer à un tirage au sort.

Cliquez sur le lien suivant pour compléter l'enquête : [Sondage Programme des Entraîneurs Professionnels](#)

Bourses de Plan de match et de l'ACE pour le programme de formation des entraîneurs

Plan de Match et l'Association canadienne des entraîneurs sont heureux d'offrir un soutien financier jusqu'à 1000 \$ en subventions pour TOUS les volets d'entraînements du PNCE :

- PNCE Compétition-Introduction (Comp-Intro)
- PNCE Compétition-Développement (Comp-Dev)
- PNCE Programme de diplôme avancé en entraînement (DAE)

Communiquez avec votre ONS pour savoir quels cours du PNCE et quelle filière d'entraînement vous devriez envisager, ou avec votre Conseillère de Plan de match pour plus de détails.

La date limite pour soumettre votre candidature est le 15 mars 2024 : <https://www.surveymonkey.ca/r/2024-Coaching-Education>

La bourse est accordée pour les cas suivants :

- Athlète breveté de Sport Canada ou un athlète du groupe d'entraînement national
- Athlètes qui ont pris leur retraite sportive au cours des deux dernières années
- Athlètes qui ont pris leur retraite depuis plus de deux ans

Si vous connaissez quelqu'un qui cadre dans cette catégorie, veuillez lui transmettre les renseignements ci-dessous au sujet de la bourse : <https://www.mygameplan.ca/fr/apropos/admissibilite-avantages>.



PLAN DE MATCH
GAME PLAN

**BOURSE DE
FORMATION
D'ENTRAÎNEUR**

**RECEVEZ
JUSQU'À
1,000 \$**

**DATE LIMITE POUR POSEZ
VOTRE CANDIDATURE :
LE 15 MARS 2024**

coach.ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

Programme national de
certification des
entraîneurs

National
Coaching
Certification
Program

Webinaires pour entraîneurs professionnels :

Au cas où vous auriez manqué l'un des webinaires exclusifs accessibles à tous les entraîneurs professionnels, veuillez cliquer [ICI](#).

Module de formation en ligne -

La trilogie d'ateliers du CCSMS : propulser la littératie en santé mentale des entraîneurs

Afin d'aider les entraîneurs et les dirigeants à approfondir leurs connaissances en santé mentale et de mieux les outiller, le Centre canadien de la santé mentale et du sport, en collaboration avec l'Association canadienne des entraîneurs, offre une trilogie de formation en ligne intitulée « Propulser la littératie en santé mentale des entraîneurs » :

- **Maximiser le potentiel de l'entraîneur par la force de la triade mentale**
- **Propulser le mieux-être et la performance des entraîneurs**
- **Promouvoir la puissance de la santé mentale**

Chaque module de formation en ligne prend environ 45 minutes. Pour les entraîneurs qui maintiennent leur statut Certifié du PNCE, chaque module donne droit à 2 points de perfectionnement professionnel (PP) lorsqu'il est terminé.

Vous avez la possibilité de suivre un, deux ou les trois ateliers. Bien qu'il soit idéal de suivre les ateliers l'un après l'autre, vous pouvez choisir un ordre différent qui convient mieux à vos besoins et à vos préférences. Ces modules de formation en ligne sont disponibles gratuitement jusqu'au 31 mars 2024.

Note: Pour accéder à la trilogie de formation en ligne, vous devez créer un compte Thinkific (gratuit) :

<https://ccmhs-ccsms-education.thinkific.com/pages/self-paced%20workshops%20%7C%20ateliers%20%C3%A0%20votre%20rythme>

Services aux entraîneurs professionnels

Services aux entraîneurs professionnels

**Rappel : Tous les entraîneurs professionnels ont accès à l'assurance responsabilité civile pour les entraîneurs

Les entraîneurs travaillant en dehors de leur cadre d'entraînement habituel doivent être protégés par une assurance responsabilité civile. Nous sommes heureux d'offrir à moindre coût ce service aux EPA et aux entraîneurs enregistrés. Le régime proposé couvre les entraîneurs salariés, bénévoles ou indépendants, les chefs d'équipe, les mentors, les instructeurs et les responsables du développement des entraîneurs, qui pourraient ne pas être assurés lorsqu'ils offrent des



services rémunérés ou bénévoles à des équipes, des groupes ou des organisations sanctionnées. Il offre également une protection additionnelle lorsque l'équipe ou l'organisation n'offre pas une assurance adéquate.

L'ACE s'est associé au Canadian Insurance Brokers Inc. (CIBI) pour offrir un [régime d'assurance exclusif](#) aux entraîneurs canadiens.

Les primes ci-dessus sont pour 2 M\$ CGL et accident.

Prime fixe supplémentaire de 200 \$ pour augmenter la limite à 5 M\$. [L'assurance des frais juridiques](#) est un supplément de 190 \$ par entraîneur, accès à la ligne d'assistance juridique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Voir tous les [services](#).

Questions juridiques

QUESTIONS JURIDIQUES

QUESTIONS JURIDIQUES : ATTENTION À CE QUE VOUS PUBLIEZ! Réseaux sociaux et milieu de travail

True Law
Legal Services

Article de Catherine Willson, www.truelawlegal.ca

De nos jours, les gens, surtout les jeunes, aiment s'exprimer sur les médias sociaux. Que ce soit sur Instagram, Twitter/X, Facebook ou une pléthore d'autres applications, la vie des gens est publique. Même s'il peut paraître adéquat de publier des trucs en ligne, les renseignements personnels, une fois publiés, restent à jamais sur la toile et peuvent être transmis et consultés en continu, et ce, des années durant.

Les employés devraient savoir que les employeurs et les recruteurs font souvent des recherches sur les réseaux sociaux pour consulter les profils des candidats avant de prendre une décision sur une embauche. De plus, selon les politiques en vigueur, certains employeurs surveillent la présence de leurs employés sur les réseaux sociaux. Si un employé fait usage des médias sociaux dans le contexte du travail, l'employeur peut recueillir ses renseignements personnels et les utiliser et les divulguer. De plus, des collègues, des concurrents et des clients peuvent trouver les publications d'un employé sur les médias sociaux et être lésés ou se servir de ces renseignements pour nuire à l'entreprise.

En général, les employeurs n'ont pas d'emprise sur la conduite des employés sur les médias sociaux en dehors des heures de travail. Or, lorsque la publication a un lien avec l'employeur ou la nature de l'emploi, porte atteinte à la marque ou à la réputation de l'employeur, rend l'employé incapable d'assumer ses responsabilités ou crée un environnement toxique ou malsain pour les autres employés, l'employeur peut être en droit d'exercer des mesures disciplinaires ou de mettre fin à son emploi.

La liberté d'expression est plus restreinte au travail. Selon les politiques de l'employeur, les déclarations politiques ou l'appui de diverses causes sociales pourraient donner lieu à des mesures disciplinaires. Les employeurs devraient connaître le *Code des droits de la personne* qui empêche toute discrimination contre quiconque en vertu de divers motifs, notamment la race, la religion, le

genre, et ils devraient faire attention de ne pas porter un jugement sur les publications portant sur ces motifs.

Les employeurs doivent se doter d'une politique sur les médias sociaux claire, juste et adéquatement mise en application. La politique doit décrire les attentes de l'employeur sur l'utilisation acceptable des médias sociaux, indiquer les conséquences d'une divergence et expliquer les enjeux de confidentialité et de respect de la vie privée au travail. L'employeur doit aussi indiquer s'il surveille les sites des médias sociaux et expliquer l'usage permis de ces sites au travail.

Les enquêtes sur l'utilisation inadéquate au travail des médias sociaux par les employés doivent explorer l'ensemble des circonstances entourant la publication, y compris la façon dont elle a été transmise (était-elle privée ou publique), sa nature (commentaire général ou harcèlement) et ses conséquences sur l'entreprise, les collègues ou autres personnes.

Les employés devraient connaître les politiques de l'entreprise sur la confidentialité, le respect de la vie privée et l'usage des médias sociaux, bien réfléchir à ce qu'ils veulent publier et à la façon dont la publication sera perçue par les autres et dans l'avenir au fil de leur carrière. Ne publiez jamais de renseignements sensibles ou confidentiels sur un employeur ou un collègue. Vérifiez les paramètres de confidentialité de vos comptes en ligne et déterminez qui peut voir ce que vous publiez.

True Law (www.truelawlegal.ca) est un cabinet d'avocats situé à Toronto, en Ontario. *Cet article contient uniquement des renseignements généraux, s'appuie sur les lois ontariennes et ne vise pas à fournir d'avis ou de conseils juridiques. Les lecteurs sont invités à consulter un avocat pour savoir comment les consignes du document s'appliquent à leur situation particulière. Les lecteurs peuvent également communiquer avec True Law à l'adresse suivante info@truelaw.legal pour toute question.*

**** Rappel :** En tant qu'entraîneur professionnel, vous avez droit à une heure de consultation juridique gratuite. Écrivez à procoach@coach.ca si vous avez besoin de conseils juridiques.

Félicitations aux nouvelles et nouveaux EPA^{MC}!

L'ACE tient à féliciter les entraîneures et entraîneurs qui ont récemment obtenu le titre d'EPA :

Martine Dagenais - Québec (patinage artistique)
Mikael Garnier - Québec (soccer)
Chris Skelton – Ontario (biathlon)
Ciera Wolf – Alberta (athlétisme)
Antony Herisset – Québec (ski alpin)
Cheyanne Farquharson – Ontario (canoë-kayak)
Travis Crickard – Nouveau-Brunswick (hockey)
Mélanie Gagnon – Québec (patinage de vitesse)
Philip Tungate – Ontario (haltérophilie)
Heather Willis – Manitoba (ski de fond)
Max Legault – Alberta (athlétisme)
Cora Reid Brodie – Alberta (volleyball)
Tony Fiala – Colombie-Britannique (biathlon)

La sécurité dans le sport

PAUSE et RÉFLEXION

La sécurité dans le sport continue d'être l'une des questions les plus courantes dans le sport canadien. L'absence de préjudice dans l'expérience sportive n'est pas suffisante. Une approche fondée sur les valeurs contribuera à favoriser une culture sportive qui laisse beaucoup moins de place aux préjudices et offre une plus grande chance au sport de réaliser son potentiel.

Prenez le temps de lire les définitions suivantes et d'y réfléchir en considérant le rôle que vous pouvez jouer pour changer la culture du sport et mettre les valeurs au premier plan.

Sport sûr : Ensemble de politiques, de procédures, de formations et de pratiques mises en œuvre par l'organisation pour prévenir les mauvais traitements et protéger ses membres. La sécurité dans le sport implique l'attente raisonnable que l'environnement sportif soit exempt de toute forme de maltraitance (c'est-à-dire d'abus, de négligence, d'intimidation, de harcèlement et de discrimination) et qu'il soit accessible, sûr, accueillant et inclusif.

Sécurité dans le sport : La capacité à comprendre les facteurs qui contribuent à la santé physique et mentale et au bien-être, ainsi qu'à la sécurité physique et psychologique, y compris, mais sans s'y limiter, les environnements qui favorisent la sécurité par l'éducation et la prévention et qui sont exempts d'abus, de harcèlement, de discrimination et de négligence. La sécurité dans le sport intègre une culture d'empathie, d'inclusion, d'appartenance et d'excellence, que les entraîneurs et les officiels s'efforcent de mettre en œuvre dans leurs environnements d'entraînement et de compétition.

Sport axé sur des valeurs : Place les valeurs et les principes au cœur de l'ensemble des politiques, pratiques et programmes afin d'encourager les expériences positives et, à long terme, de créer une culture de sport sain.

Sport pur : Une approche axée sur des valeurs qui repose sur sept principes : Vas-y, Fais preuve d'esprit sportif, Respecte les autres, Amuse-toi, Garde une bonne santé, Inclus tout le monde et Donne en retour. Lorsque ces principes sont activés dans un milieu sportif, on crée une culture sportive saine.

Mouvement Entraînement responsable (MER) : Un appel à l'action pour les organisations sportives et les entraîneurs afin de maximiser les bénéfices positifs du sport grâce à un entraînement basé sur les valeurs. Le MCR est une initiative pancanadienne qui résulte de consultations permanentes avec la communauté sportive canadienne et qui a été élaborée en partenariat par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport et l'Association canadienne des entraîneurs. Elle comprend trois piliers et valeurs distincts, chacun servant à créer un environnement sportif sûr, intelligent et sécuritaire.

Selon les principes de base du modèle socioécologique, chacun a un rôle à jouer dans le mouvement vers un sport sécuritaire. Ce module présente l'influence de nombreuses personnes et nombreux organismes sur les résultats du sport sécuritaire. Par exemple, Register-Mihalik et coll. stipulent que ce modèle offre différentes façons de comprendre la relation entre les différents niveaux de la société et du sport, qui peuvent être utilisées pour la prévention des commotions cérébrales liées au sport. En utilisant ce même modèle pour déterminer les facteurs de risques liés aux problèmes de la sécurité dans le sport en général, il sera possible de mieux cibler la façon dont la communauté au-delà de l'athlète et de l'entraîneur, par exemple les organisateurs sportifs et les législateurs gouvernementaux, peut avoir une incidence sur la mise en œuvre du sport sécuritaire pour les années à venir.

Figure 6.4 : Un modèle socioécologique pour guider le sport sécuritaire



Pour en savoir plus, cliquez ici : [LE CHEMINEMENT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS VERS LE SPORT SÉCURITAIRE](#)

Changer la culture demande un travail intentionnel. C'est l'engagement quotidien, cohérent et continu de tous les membres à mettre en œuvre le Mouvement des entraîneurs responsables et à activer les Principes de Sport pur qui créera la culture que nous recherchons.

Quel rôle pouvez-vous jouer pour mettre les valeurs à l'avant-plan alors que nous travaillons à changer la culture du sport ?

Nos partenaires en sport sécuritaire offrent plusieurs services pertinents auxquels vous avez accès.

	<p>LIGNE D'ASSISTANCE abuse-free SPORT sans abus</p> <p>1-888-83SPORT (77678) info@sport-sans-abus.ca sport-sans-abus.ca</p> <p><small>Financé par le gouvernement du Canada</small> Canada</p>	 <table border="1"> <tr> <td data-bbox="1040 499 1295 695"> <p>By Phone</p> <p>(204) 560-2083 Toll free: 1 (800) 532-9135</p> <p>Email: General inquiries or online training and resource inquiries</p> </td> <td data-bbox="1307 499 1484 695"> <p>By Mail</p> <p>Canadian Centre for Child Protection 615 Academy Road Winnipeg, MB R3N 0E7 Canada</p> </td> </tr> </table>	<p>By Phone</p> <p>(204) 560-2083 Toll free: 1 (800) 532-9135</p> <p>Email: General inquiries or online training and resource inquiries</p>	<p>By Mail</p> <p>Canadian Centre for Child Protection 615 Academy Road Winnipeg, MB R3N 0E7 Canada</p>
<p>By Phone</p> <p>(204) 560-2083 Toll free: 1 (800) 532-9135</p> <p>Email: General inquiries or online training and resource inquiries</p>	<p>By Mail</p> <p>Canadian Centre for Child Protection 615 Academy Road Winnipeg, MB R3N 0E7 Canada</p>			
<p>Un nouveau service de soutien en santé mentale spécifiquement destiné au monde du sport est maintenant offert pour les jeunes et les adultes. Composez le 1-800-668-6868 Texte - 686868(JEUNES) - 741741 (ADULTES)</p>	<p>Utilisez la ligne d'assistance ou le site Web pour signaler des incidents et déposer des plaintes.</p>	<p>Le Centre canadien de protection de l'enfance offre aussi bon nombre de ressources et services pour ceux et celles qui travaillent auprès des jeunes.</p>		

Pour toute question, écrivez-nous à l'adresse procoach@coach.ca.